



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 648-1 ET 719

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 13 mai 2019 le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement numéro 648-1 et que lors de sa séance tenue le 29 avril 2019, le règlement numéro 719, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 648-1

Règlement modifiant le règlement numéro 648 décrétant des travaux de construction d'un poste de pompage des eaux usées sur la rue Yves-Blais dans le projet de la Croisée urbaine afin d'augmenter de 2 454 000 \$ le montant de l'emprunt pour le porter à 9 544 000 \$.

RÈGLEMENT NUMÉRO 719

Règlement décrétant des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc et de réfection de la chaussée sur les rues 32^e Avenue, 33^e Avenue ainsi que sur une partie de la rue Durivage et prévoyant un emprunt au montant de 1 653 500 \$.

QUE lesdits règlements numéros 648-1 et 719, après avoir été présentés aux personnes habiles à se prononcer sur ces règlements, selon les procédures d'enregistrement prévues à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, ont été réputés approuvés par telles personnes.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé en date du 19 juin 2019, le règlement numéro 648-1, et en date du 28 juin 2019, le règlement 719 décrétant respectivement un emprunt de 2 454 000\$ et 1 653 500\$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements numéros 648-1 et 719 au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville, au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

QUE lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Terrebonne, ce 4 juillet 2019.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA
